

REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



**ANALYSE DES CHANGEMENTS
DE LA PRESENTATION BUDGETAIRE**

ANNEXE A LA LOI DE FINANCES 2025

Conformément à l'article 13, alinéa 1 de la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), ensemble les textes modificatifs subséquents, une analyse des changements de la présentation budgétaire par rapport au précédent exercice faisant apparaître leurs effets sur les recettes, les dépenses et les soldes budgétaires de l'année concernée, est jointe au projet de loi de Finance.

Aussi, au titre de l'exercice budgétaire 2025, l'annexe sur l'Analyse des Changements de la Présentation Budgétaire (ACPB) concerne uniquement le budget général.

L'architecture budgétaire est modifiée pour tenir compte du dernier remaniement ministériel qui, du fait des créations et scissions, a vu naître deux (2) nouveaux départements ministériels. Il s'agit des Ministères de la Planification et de la prospective et celui de l'Environnement, du climat et du conflit Homme-Faune.

Cela s'est traduit par la création d'une (1) mission avec pour code 20 "**Planification du Développement**", de deux (2) programmes pilotage et soutien et de trois (3) programmes de politique publique. Les programmes créés sont les suivants :

- **Pilotage et soutien à la Politique de Planification du développement** avec pour code 20.894 ;
- **Élaboration et pilotage de la politique de prospective** avec pour code 20.902 ;
- **Programmation du développement** avec pour code 20.915 ;
- **Pilotage et soutien à la politique de l'environnement** avec pour code 9.405, faisant de la mission « 9 : Economie forestière et protection de l'environnement » une mission interministérielle ;
- **Protection de la nature et conflit Homme-Faune** avec pour code 9.413.

Aussi, pour l'exercice budgétaire 2025, trois (3) nouvelles créations au titre des attributions de produits (ADP) ont été établies. Il s'agit des ADP sur :

- l'engagement décennal (Ministère de l'Intérieur) ;
- l'émission monnaie électronique ;
- la prévention et sécurité routière (Direction Générale de la Sécurité Routière).

Au titre des prélèvements des recettes concédés par l'Etat aux établissements publics, on note la création de la redevance pour la Protection des Données Personnelles et de la Vie Privée (APDPVP).